



PESTICIDES



Jusqu'où faudra-t-il aller pour en voir la fin ?

Deux cas sanitaires, l'un dramatique et l'autre à la limite du tragique ont à nouveau défrayé la chronique dernièrement...

Suite à l'empoisonnement d'une école entière à Villeneuve en Gironde et du décès d'un vigneron liés à l'utilisation de pesticides nocifs pour la santé, les mentalités pourraient (enfin !) commencer à évoluer.

Retour sur une histoire sans fin...



Cela fait déjà plus de cinquante ans que les dégâts des pesticides sur la santé humaine sont répertoriés et reconnus, avec plus ou moins de responsabilités, certes, mais entraînant à chaque fois des maladies plus ou moins avancées dont certaines mortelles. En juin dernier, *Le Monde* a publié un article concernant les dégâts causés par les pesticides sur des femmes américaines, dégâts observés et étudiés bien des années après la mise en contact du produit avec ces femmes.

L'étude a été menée en partie par le *Child Health and Development Studies* (www.chdstudies.org), un centre de recherche et associatif installé en Californie, sur un groupe de Californiennes, et ce, depuis la fin des années 50. C'est donc un sujet traité sur le long terme, sur lequel se sont concentrés de grands organismes comme le *Child Health and Development Studies* mais également le *Breast Cancer and the*

Environment Research Program (BCERP), et spécialement créé pour analyser les liens de cause à effet entre des maladies et des maux développés chez des êtres humains et les pesticides et autres produits répandus dans l'environnement des sujets.

Pour en revenir à l'étude menée sur un groupe précis de femmes, il s'agit de mères ayant accouché entre 1959 et 1967, de 20 000 enfants en tout. Ces enfants ont été ensuite à leur tour, suivis. Notamment les filles. Et plus précisément, celles qui, à un âge très jeune, ont contracté un cancer du sein, soit presque 10 ans avant l'âge moyen où ce type de maladie est normalement rencontré. Après repérage de ces femmes en question, les chercheurs responsables du projet sont allés rechercher les échantillons de sang prélevés chez les jeunes mères étudiées dans les années 50. De la même manière, en comparaison, ils ont également analysé les échantillons des mères dont les filles se portaient bien et n'avaient contracté aucun cancer. Il s'est avéré que les jeunes mères exposées dans les années 50 avaient donné naissance, pour un bon quart d'entre elles, à des femmes qui aujourd'hui avaient contracté un cancer du sein à un âge particulièrement jeune... De plus, l'exposition des mères « accroît la probabilité que le diagnostic soit posé à un stade avancé de la maladie », en d'autres termes, que la maladie a été décelée plus tard qu'en moyenne... Donc également soignée tardivement...

DDT : *Dichlorodiphényltrichloroéthane*. Rapidement, l'insecticide le plus utilisé au moment de la seconde guerre mondiale. Utilisé autant dans les maisons, contre les moustiques et autres parasites mais également dans les champs et toutes les surfaces agricoles. Aujourd'hui interdit en agriculture et dans la plupart des pays, dont la France, il a été révélé cancérigène et reprotoxique.

D'autres études ont démontré par ailleurs qu'une exposition au DDT avant la puberté, augmentait chez les jeunes femmes, le risque futur de se voir atteintes d'un cancer du sein, la glande mammaire étant particulièrement sensible en pleine puberté...

Certes, actuellement le DDT n'est plus autorisé en agriculture depuis les années 1970, il a cependant été largement utilisé auparavant, depuis les années 30 et continue, malheureusement, encore aujourd'hui d'être appliqué dans certains pays, notamment contre les moustiques et le paludisme, mais il est loin d'être une solution en soi. D'autres remèdes étant possibles, et bien moins dangereux pour la santé des personnes vivant autour.



Chez *Utovie / Vin Bio Magazine*, nous rencontrons trop souvent des vigneron ou des vigneronnes qui ont sauté le pas de la Bio suite à un accident ou un cas tragique survenu à cause de traitements chimiques...

Ces drames commencent doucement à atteindre la conscience publique, néanmoins, il serait souhaitable que le gouvernement prenne ses responsabilités vis-à-vis de ces produits et de leur vente en France avant que d'autres cas encore ne soient déclarés...

Retour sur l'actualité

Des écoles empoisonnées...

Après l'école de Viré, en Saône-et-Loire, victime il y a peu encore, des traitements abusifs et surtout appliqués de manière totalement irresponsable par le viticulteur propriétaire des parcelles entourant le bâtiment de l'école, c'est au tour de celle de Villeneuve (en Gironde) de se retourner contre l'application de pesticides et autres produits toxiques contre ses murs. Le 5 mai dernier, les 23 enfants de cette école, ainsi que leur maîtresse, ont tous été pris en charge par le SAMU et le centre anti-poison local car le viticulteur possédant les vignes qui encadrent l'école, avait choisi ce jour-là pour traiter ses terres deux produits, l'Eperon et le Pepper, utilisés dans l'agriculture conventionnelle, contre le mildiou et l'oïdium, deux maux de la vigne bien connus. Deux fongicides régulièrement utilisés par les agriculteurs et viticulteurs et pourtant ô combien toxiques...

Nous avons recherché pour vous les fiches analytiques de ces deux produits tels qu'ils sont distribués et présentés aux vendeurs et aux utilisateurs. Une analyse toxique faite par des laboratoires après leur fabrication et avant leur mise sur le marché... Voici un extrait de leurs compositions chimiques ainsi que les précautions et mentions spéciales censées accompagner toute utilisation... Âmes sensibles, ne pas s'abstenir, l'information étant nécessaire et sanitaire.

Eperon - Niveau de toxicité :

Xn, Nocif

N, Dangereux pour l'environnement

R43: Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

R63: Risque possible pendant la grossesse d'effets néfastes pour l'enfant.

R50/53: Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Mention d'avertissement : Attention

Mentions de danger : H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H335 Peut irriter les voies respiratoires.

H361d Susceptible de nuire au fœtus.

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence :

P102 Tenir hors de portée des enfants.

P261 Éviter de respirer les poussières/ fumées/ gaz/ brouillards/ vapeurs/ aérosols.

P270 Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

P280 Porter des gants de protection/ des vêtements de

protection pendant les phases de mélange/chargement et d'application.

P302 + P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon.

P391 Recueillir le produit répandu.

P501 Eliminer le contenu/ le conteneur dans une installation d'élimination des déchets agréée.

Information supplémentaire :

EUH401 Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.

Étiquetage

supplémentaire : Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour l'homme et l'environnement.

SP 1 Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. (Ne pas nettoyer le matériel d'application près des eaux de surface./Éviter la contamination via les systèmes d'évacuation des eaux à partir des cours de ferme ou des routes.).

SPE 3 Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 50 mètres par rapport aux points d'eau.

SPE 3 Pour protéger les arthropodes non cibles, respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport à la zone non cultivée adjacente.

Pepper - Niveau de toxicité :

Classement conformément au Règlement (CE) N° 1272/2008

Toxicité aiguë: Catégorie 4

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H332 Nocif par inhalation.

H315 Provoque une irritation cutanée.

Lésions oculaires graves: Catégorie 1

Sensibilisation cutanée: Catégorie 1

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

Classification conformément aux Directives UE 67/548/CEE ou 1999/45/CE

Xn Nocif, R20/22

Xi Irritant, R38, R41

R43 N Dangereux pour l'environnement, R50/53

Mentions de danger

H302 + H332 **Nocif en cas d'ingestion ou par inhalation.**

EUH401 **Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.**

Conseils de prudence

P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

P304 + P340 EN CAS D'INHALATION:

transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer.

P305 + P351 + P338

P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTI-POISON ou un médecin.

SECTION 4: PREMIERS SECOURS**4.1 Description des premiers secours****Conseils généraux**

S'éloigner de la zone dangereuse. Maintenir et transporter la victime en position latérale de sécurité. Enlever immédiatement tout vêtement souillé et le mettre à l'écart.

Inhalation. Amener la victime à l'air libre. Garder la victime au repos et la maintenir au chaud.

Contact avec la peau. Nettoyer avec une grande quantité d'eau et du savon, si disponible, avec du polyéthylène-glycol 400, puis rincer avec de l'eau. Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.

Contact avec les yeux Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes. Après les 5 premières minutes, enlever les lentilles cornéennes, si présentes, continuer à rincer l'oeil. Appeler immédiatement un médecin ou un centre

AntiPoison.

Ingestion Rincer la bouche. Ne PAS faire vomir. Appeler immédiatement un médecin ou un centre Anti-Poison.

Protection respiratoire :

En cas de manipulation directe et de contact possible avec le produit :

Porter un appareil respiratoire filtrant les gaz et vapeurs organiques avec un facteur de protection de 10 (Norme Européenne EN140 Filter Type A ou équivalent).

Les protections respiratoires ne doivent être utilisées que lors d'expositions de courte durée, après que toutes les mesures de réduction de l'exposition à la source ont été mises en place (par exemple un confinement et/ou une ventilation), de manière à maîtriser les risques résiduels.

Protection des mains : **porter des gants nitrile estampillés CE ou équivalent (épaisseur minimum 0,4 mm). Les laver en cas de contamination.**

Se laver les mains fréquemment, et systématiquement avant de manger, boire, fumer ou d'aller aux toilettes.

Protection des yeux : porter des lunettes masque (conformes à la norme EN166, domaine d'utilisation = 5 ou équivalent) et un écran facial (conforme à la norme EN166, domaine d'utilisation = 3 ou équivalent).

Protection de la peau et du corps : porter une combinaison standard et un vêtement de catégorie 3 type 4.

En cas de risques d'exposition significative, un niveau de protection plus important doit être envisagé.

Les contenants de ces deux produits étant bien entendu décorés des pictogrammes suivant :



Dans chaque cas, la réaction des viticulteurs pris en flagrant délit de non-respect des précautions d'usage durant les traitements de leurs vignes, ont eu des réactions, certainement égoïstes, et même irresponsables mais en tous les cas, navrantes... En donnant l'impression d'être complètement harcelés pour finalement, « pas grand chose, puisqu'ils réalisent ces traitements chaque année sans être encore tombés (gravement) malades ». Pourtant, ces viticulteurs ont pu lire, comme nous, les effets secondaires et indésirables de ces produits, ils ont pu lire également les conseils d'utilisation ainsi que les mesures à prendre pour éviter toute contamination avec des parcelles non traitées avoisinantes ou tout simplement, des enfants jouant dans une cour d'école... Malheureusement les exemples de victimes des applications de ces produits insecticides ne manquent pas. Les cas recensés sont graves et parfois dramatiques, comme nous l'avons vu auparavant, et comme nous allons le constater avec le cas d'un vigneron décédé suite à l'utilisation régulière et prolongée de pesticides dans ses vignes...

PHYTO VICTIMES

C'est une première :

une enquête préliminaire a récemment été ouverte en France par le pôle santé de Paris suite à la plainte contre X pour homicide involontaire déposée par la fille d'un vigneron bordelais décédé d'un cancer découlant directement de l'utilisation des pesticides. Valérie Murat souhaite dénoncer le manque d'instruction et d'information données aux viticulteurs concernant les produits dont son père, James Bernard Murat, a été victime, en l'occurrence, l'arsénite de sodium qu'utilisait le viticulteur pour traiter ses vignes contre l'esca.

La famille est désormais soutenue dans son combat par les associations **PhytoVictimes** et **Génération futures** qui ont rapidement publié un communiqué ensemble pour exprimer leur opinion sur cette affaire mais surtout pour appuyer la démarche de Valérie Murat, et déclarer que :

« L'ouverture d'une enquête préliminaire permettra, nous l'espérons, de lever un peu le voile sur cette affaire et comprendre comment tous les responsables, publics comme privés, ont pu autoriser ou vendre à M. Murat le pesticide qui l'a tué. Nous espérons que cette enquête sera suivie d'une instruction qui marquera le début de la fin de l'impunité dans cette tragédie des pesticides.

(...)
faire la lumière sur ce qui s'est passé et de dégager les responsabilités, notamment celles des firmes qui ont commercialisé des produits sans avoir indiqué les risques encourus. Il s'agira aussi de comprendre la complaisance de l'Etat qui a continué à homologuer ces produits alors qu'on les savait dangereux.

(...)
La décision du Procureur d'ouvrir une enquête préliminaire prouve l'importance de cette problématique. C'est d'ores et déjà une avancée considérable pour la famille Murat, mais aussi pour tous les professionnels victimes des pesticides. Aussi Phyto-Victimes attend beaucoup de cette procédure ».

*Déclarations de François Veillerette, porte-parole de Génération futures
et Paul François, président de l'association Phyto-Victimes.*

Le fait que l'affaire ait été portée à Paris n'est sans doute pas étranger dans la médiatisation de cette affaire et de l'ouverture de l'enquête. Il aurait été bien plus difficile à Bordeaux, fleuron de la viticulture française, de mettre à mal un produit utilisé dans le plus important marché de la région ainsi que l'un des premiers également au niveau national. Ce n'est pas innocent si l'on parle d'omerta sur les pesticides dans les terres viticoles conventionnelles. Ni si le cancer des vignerons n'apparaît que dans le jargon médical local mais sûrement pas sur les rapports sanitaires publics...

L'hypocrisie scandaleusement éhontée...

... de l'Union des Industries de la Protection des Plantes (UIPP). À entendre ce nom, à voir leur logo (ci-contre à droite) on leur donnerait notre signature sans confession, pensant qu'il s'agit d'une association en faveur de l'environnement, ou d'un conservatoire de plantes locales, eh bien non... Il s'agit bien du plus important regroupement français d'entreprises fabricantes de produits phytosanitaires... Un syndicat représentant une part très importante du marché agricole de la France.



« Sur le plan économique, **le marché des pesticides pèse en France métropolitaine entre 1,7 milliard et 2 milliards d'euros par an**, alors que le chiffre d'affaires mondial en matière de produits phytopharmaceutiques s'établit aux alentours de 40 milliards d'euros par an. »¹

De la même manière que l'utilisation des pesticides dans les vignes soit régulièrement passée sous silence afin de préserver la principale rente économique de certaines régions, le poids des vendeurs et fabricants de pesticides est tel dans la balance économique nationale qu'il est très dur de les remettre en question. Ils ont en effet assis leur pouvoir depuis les années cinquante, participant et surfant sur la volonté nationale d'alors de moderniser et d'intensifier la production agricole du pays.

« D'une manière générale, la consommation de pesticides en France a été multipliée par deux tous les dix ans entre 1945 et 1985. »²

1. Rapport d'information des travaux parlementaires IV. La France et les pesticides :

www.senat.fr/rap/

2. Rapport d'information des travaux parlementaires IV. La France et les pesticides :

www.senat.fr/rap/

Jusqu'où faudra-t-il donc aller pour que l'on prenne enfin conscience du danger réel, et sûrement pas fantasmé par les associations environnementales, de ces produits chimiques et mortels ? Quand stoppera-t-on la vente des produits en question ?

Sur le sujet :

Pour rester informés

Génération futures : www.generations-futures.fr

PhytoVictimes : www.phyto-victimes.fr

Pétition

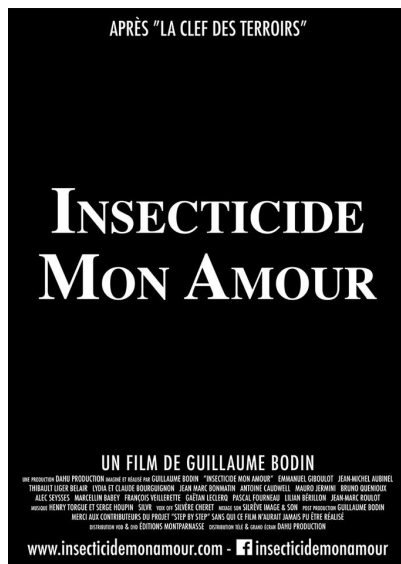
Stoppons la vente des pesticides...

<http://pesticides-nonmerci.agirpourenvironnement.org/>

Pour aller plus loin

<http://www.bcerc.org/granteesWOS.htm>

À voir



Insecticide mon Amour, documentaire de Guillaume Bodin : www.insecticide-mon-amour.com

À lire

Les plantes malades des pesticides, de Francis Chaboussou,
préface de
François Veillerette, complément de Georges Toutain,
éditions Utovie : www.utovie.com

